



DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE DE VAL-D'ARC

DELIBERATION 22-036

L'an deux mil vingt-deux et le dix-neuf mai, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de Randens, sous la présidence de Monsieur RICO-PEREZ José, Maire.

| | | |
|--------------------------------|-----------------------|------------|
| Nombre de conseillers : | Date de convocation : | 12/05/2022 |
| En exercice : 23 | Date d'affichage : | 12/05/2022 |
| Présents : 14 | | |
| Votants : 16 | | |

Présents : MM. RICO-PEREZ José - GENON Hervé - DELWAL Jean-Luc - MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric - MICHELLAND Bruno – RICHARD Denis - RIZZON Bruno

Mmes BAZIN Josyane - GAZET Véronique - GENON Marie - JALLIFFIER-VERNE Christelle - MASSUTTI Carole - PAVIET Laura

Excusés : MM. BIBOLLET Nicolas - GACHET Roger - MELLAN Lionel - MARTINET Jacky
Mmes BOIVINEAU Myriam - COMBET Claire - JABOUILLE Martine - LEGRAND Alexandra - PEREZ Stéphanie

A été nommé secrétaire de séance : Josyane BAZIN

Objet : mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » dans la commune de Val d'Arc

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'engagement de la commune à promouvoir le bien-être des élèves en particulier concernant leur alimentation.

Dans ce cadre, il propose au conseil municipal de mettre en œuvre le dispositif « Petits-déjeuners » sur les écoles du territoire de la commune de Val d'Arc.

Il rappelle que dans ce cadre, des petits-déjeuners seront servis aux élèves des classes des écoles de la commune de Val d'arc, ce, afin de renforcer l'éducation à l'alimentation.

Les modalités de mise en œuvre et d'organisation liées à ce dispositif sont reprises dans une convention qui engage la commune et le Ministère de l'Education Nationale, dont le Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes et représentées :

- **Approuve** la mise en œuvre du dispositif « Petits-déjeuners »
- **Approuve** la convention engageant la commune et le Ministère de l'Education Nationale,
- autorise Monsieur le Maire et à signe tous les documents relatifs à la mise en place de ce dispositif,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

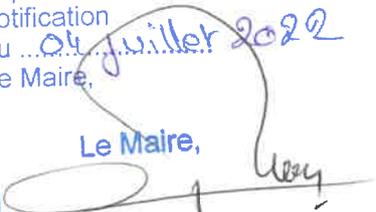
 Le Maire,

José RICO-PEREZ

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Sous-Préfecture
le 04 juillet 2022
et publication ou
notification
du 04 juillet 2022
Le Maire,



Le Maire,

José RICO-PEREZ